

TAXE D'APPRENTISSAGE 2024



**ACTA
VISTA**
GroupeSOS

Réveiller
les pierres,
Révéler
l'humain.

SOUTENEZ L'ACCÈS À L'INCLUSION ET À LA FORMATION PROFESSIONNELLE

ACTA VISTA est une association à but non lucratif créée il y a plus de 20 ans à Marseille ayant comme mission principale l'accompagnement à l'inclusion professionnelle et la remobilisation par et vers la formation pour des personnes en situation de précarité.

Elle base ses actions sur la restauration de monuments historiques, levier de fierté et de reprise de confiance pour ces hommes et ces femmes en quête d'avenir professionnel.

Ses actions reposent sur 3 piliers :

- Accompagnement à l'inclusion professionnelle;
- Formation et orientation professionnelle;
- Découverte/sensibilisation aux métiers du BTP pour les plus jeunes.



40

CHANTIERS MENÉS
DEPUIS 2002



500

PERSONNES EN DIFFICULTÉ
ACCOMPAGNÉES / AN



5 € GÉNÉRÉS

POUR 1 € D'ARGENT
PUBLIC INVESTI
(ÉTUDE D'IMPACT 2023)



2/3

TROUVENT UN EMPLOI
OU UNE FORMATION



90%

DE QUALIFICATION



6000

JEUNES SENSIBILISÉS
À LA PRÉSERVATION

LA RÉFORME 2023 DE LA TAXE D'APPRENTISSAGE

Depuis 2023, le solde de la Taxe d'Apprentissage est recouvré annuellement par l'URSSAF et versé à la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC). Cette dernière a développé et mis à disposition des entreprises une nouvelle plateforme de fléchage : **SOLTÉA**

La taxe d'apprentissage permet de financer les dépenses de l'apprentissage et des formations technologiques et professionnelles par les entreprises. Elle est due par toute entreprise soumise à l'impôt sur le revenu ou sur les sociétés, qui emploie au moins un salarié.

Vous pouvez choisir de verser ce solde à ACTA VISTA. L'association est habilitée par le ministère de l'Éducation nationale et le ministère du Travail à collecter la taxe d'apprentissage au niveau national en tant qu'organisme.

**AVEC LA TAXE D'APPRENTISSAGE, TRANSFORMEZ UNE OBLIGATION FISCALE
EN UN INVESTISSEMENT D'AVENIR POUR VOTRE ENTREPRISE !**

DÈS JANVIER 2023

Part principale*
0,59%

DE VOTRE MASSE SALARIALE BRUTE
DISTRIBUÉE À VOTRE OPCO DE
BRANCHE

▶ *Déclarée mensuellement



0,68%

DE VOTRE MASSE SALARIALE
BRUTE 2023
(hors Alsace- Moselle)

DÈS LE 25 MAI 2024

Solde
0,59%

DE VOTRE MASSE SALARIALE BRUTE
DISTRIBUÉE AUX BÉNÉFICIAIRES
QUE VOUS DÉSIGNEZ SUR



COMMENT EFFECTUER LE VERSEMENT ?

- 1** Déclarez et versez directement votre taxe d'apprentissage via la plateforme Net-entreprises.
- 2** Fléchez le solde de votre taxe sur Soltéa au bénéfice d'**ACTA VISTA** dont le SIRET est : **441 024 718 00047**
- 3** Indiquez le pourcentage de votre soutien (limite de 30% du solde) et validez votre choix.

Merci pour votre soutien !

Pour toute question, vous pouvez nous contacter : contact@actavista.fr